**Département**

**de la Dordogne République Française**

 **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Arrondissement**

**de Nontron DE LA COMMUNE DE NANTHEUIL**

**Canton de THIVIERS**

 **L’an Deux Mil Onze, le Six Juin** , à 20 H 30, le Conseil Municipal de la Commune de NANTHEUIL (Dordogne), s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la

Mairie sous la présidence de Monsieur Paul **CANLER**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. CANLER Paul, M. BONNET Daniel . M. CHAMINADE Yannick. M. DOOM Matthieu ,Mme FAURE Marie-Annick, M. JOLLIVET Jean-Paul , Mme LAGARDE Bernadette, Mme PUYBAREAU Christiane, M. STOCKI Georges, Mme MARTIAL Delphine, M. LEBRUN Serge. M.ROUCHAUD Jean.

ABSENT EXCUSE : M. CHAMINADE André représenté par M. CANLER Paul, M.HABONNEAU Jean-Luc représenté par M. Daniel BONNET .

Date de convocation : 30 MAI 2011.

Nombre d’élus : 15

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 15

Le quorum étant atteint l’assemblée peut valablement délibérer.

 Madame LAGARDE Bernadette a été désignée secrétaire de séance.

 PUBLIC : Assistaient à la réunion : Nicole Gouspillou, Christelle Beaubatie, Cécilia Delacourt (jusqu’à 21 H).

**1/ Approbation du PV de la séance du 28 avril 2011 .**

Le Conseil Municipal approuve le procès verbal du 28 avril 2011.

**2/Recrutement surveillant de baignade**

Considérant qu’il est nécessaire de recruter un emploi saisonnier chargé de la surveillance de la baignade du plan d’eau pour l’été 2011 (26 juin au 31 août ).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide :

* Le recrutement direct d’un agent non titulaire pour la période indiquée ci-dessus
* Cet agent assurera les fonctions de surveillant de baignade pour une durée hebdomadaire de 35 heures
* La rémunération de cet agent sera calculée par référence à l’indice brut 416
* M le Maire est chargé du recrutement de l’agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d’engagement.

Caroline Benoit Guyod a été retenue pour la surveillance de baignade pour le plan d’eau pour la durée ci-dessus.

Dans le cours des discussions il est précisé qu’à ce jour il manque environ deux mètres d’eau pour que le niveau soit atteint.

**3/ Courrier de Cécilia Delacourt :**

M. le Maire fait le résumé aux membres du Conseil Municipal des entrevues et courriers échangés avec Cécilia Delacourt , en sa présence, lui demandant d’être recrutée comme fonctionnaire :

« …… En juin 2010 et bien avant, nous pensions tous à votre recrutement, or il se trouve que le poste, occupé par Jean-Louis CHATEAU n’est pas vacant et personne ne peut savoir à quelle date il le sera.

Après renseignements pris auprès du Centre de Gestion, j’ai expliqué cette situation lors de la dernière séance du conseil municipal et précisé que la seule solution était de poursuivre votre contrat par un CDD d’une durée de six mois, renouvelé pendant le congé maladie de M. Jean-Louis CHATEAU . En effet, compte tenu des moyens financiers de la commune , obérés de près de 15.000,00 euros par le nouveau mode de calcul de la dotation annuelle de l’Etat, il serait de notre part dangereux de pourvoir un second poste de fonctionnaire territorial au service d’entretien. Je demanderai lorsque le poste de Jean-Louis CHATEAU sera libre, un recrutement en CDI de droit privé, moins contraignant et moins coûteux pour le budget communal.

De plus, comme vous m’avez dit ne pas vouloir continuer dans ces conditions (sans titularisation), j’ai commencé à rechercher d’autres solutions, en particulier celle de ne plus louer le trampoline à compter de fin juin, et de le remplacer par des jeux pouvant fonctionner sans une surveillance particulière qui nécessiterait un deuxième emploi.

……………

La commune vous a permis d’obtenir, à ses frais, un BAFA conformément à mes engagements de formation,

J’ai fait le maximum pour vous faire recruter à mi-temps au Centre de Loisirs de la Communauté de Communes, poste qui ne vous a pas intéressée en raison des horaires décalés.

……….. »

Nicole Gouspillou indique qu’à ce jour le BAFA n’est pas validé, car l’agent n’a pas été inscrite à la deuxième partie : session d’approfondissement.

M . le Maire : il suffit de procéder à l’inscription, dont la commune prendra à sa charge les frais y afférents.

Le Maire précise que des réformes **sont susceptibles** d’intervenir au niveau du fonctionnement de la Communauté de Communes concernant la voirie :

* Prise en charge totale moyennant une participation supplémentaire des communes,
* Et ou entretien des fossés et accotements laissés à la charge des communes.

**A ce jour aucune décision n’est arrêtée.**

Daniel Bonnet  : Si à l’avenir l’entretien des bas côtés des routes sont à la charge des communes, une personne seule ne pourra plus suffire,

 Paul Canler : Vu le matériel nécessaire pour cela, il faudra surement envisager d’avoir recours à une entreprise.

Jean-Paul Jollivet : C’est un sujet d’inquiétude pour les communes si elles doivent assurer cet entretien.

Mathieu Doom : peut être que des agriculteurs seraient intéressés pour procéder à l’entretien des bas côtés lorsque le cas sera là, pour récupérer l’herbe.

 Yannick Chaminade : il faut un matériel approprié pour ce genre de travaux, tous les agriculteurs n’en possèdent pas.

…….

Après discussion :

M. le Maire : il n’est pas possible de pourvoir à un nouveau poste de fonctionnaire.

Georges Stocki : on est en sous effectif, alors il faut voir sous traitance …..

Paul Canler : quand J.L. Château effectuait l’entretien, celui-ci était bien fait, (plan d’eau, bourg…..).

Jean Paul Jollivet : le travail qu’elle fait est bien fait , mais il faut dire que Cécilia Delacourt a été absente une grande partie de l’hiver (congés accident du travail deux semaines, congés) et qu’elle ne travaille que trois jours et demi par semaine, -

Paul Canler : en effet travailler le dimanche ne permet pas de récupérer trois jours, il est seulement majoré de 0,74 € l’heure, - dans la mesure où cela ne dépasse pas les 1607 heures.

La présence de trois jours et demi ne permet pas de faire face au travail demandé.

Yannick Chaminade : il serait bien aussi de penser à Patricia Villatte,

Paul Canler : cela va changer pour Patricia et être positif pour elle par suite de la prise de compétence par la communauté de communes,

Je vais recontacter Cécilia Delacourt bien qu’elle ai dit qu’elle arrêtait, - je vais lui demander si elle a bien réfléchi. Si elle reste ce sera cinq jours par semaine .

Nicole Gouspillou : Demande quel sera l’avenir de Christelle Beaubatie à la Mairie ?

Paul Canler : Christelle Beaubatie est devenue indispensable pour une commune de plus de 1000 habitants , c’est beaucoup de personnes à la réception, du temps, des renseignements, des services, …..elle est disponible, et fait plus quelques fois que son temps de travail.

On la gardera non à mi temps, mais peut être 25 Heures, sous un statut de CDI, droit privé.

Je verrai ce problème avec le Centre de Gestion.

**4/ Emploi pour plan d’eau (saisonnier) :**

Paul Canler : actuellement un jeune de moins de 19 ans, et deux de moins de 18 ans ont postulé pour des emplois saisonniers. Il est recommandé de recruter des jeunes majeurs.

Le salaire pour l’emploi saisonnier serait le smic majoré de 10 % sur la base de 35H par semaine, ( soit un temps plein, soit deux mi-temps)

J’ai également reçu trois demandes d’emploi permanent.

**5/ Admission en non valeur pour garderie :**

M. le Maire explique au Conseil Municipal que le Comptable du Trésor n’a pu procéder au recouvrement de la somme de 4, 86 €, et qu’il demande l’admission en non valeurs de ces pièces pour ledit montant.

Le Conseil Municipal accepte l’admission en non valeur mentionnée ci-dessus, et dit que les crédits seront ouverts à l’article 654 à cet effet.

**6/ Demande de subvention pour enfant scolarisé à l’école élémentaire d’Excideuil :**

M. le Maire fait lecture de la lettre qu’il a reçue de l’Ecole élémentaire d’Excideuil, demandant une subvention pour l’année 2011 pour l’enfant Eva MONTEIL en classe de CM1.

Le Conseil municipal rappelle que la règle est de verser uniquement pour les enfants de la Commune au collège ou lycée.

**7/ Délibération pour acceptation des communes demandant leur entrée dans la CCPT (SORGES. NEGRONDES. LIGUEUX. ST FRONT D’ALEMPS**

Paul Canler :

Dans le cadre de la réforme territoriale (loi du 16 décembre 2010), les services déconcentrés de l’Etat doivent « rationnaliser » les périmètres et les compétences des établissements publics de coopération intercommunale.

Les collectivités ont trois mois pour se prononcer sur les propositions de la Préfecture.

La proposition intéressant la CCPT est la proposition n° 8 du SDCI :

« Fusion de la communauté de communes du Pays Thibérien, élargie aux communes de Négrondes, de Saint Front d’Alemps, de Ligueux et de Sorges, et du SIVOS de St Jean de Côle »

Cette proposition comprend en fait deux parties :

* D’une part l’élargissement de la CCPT aux 4 communes précitées, démarche déjà engagée par les parties dont il reste à fixer les modalités (date, conditions, compétences, fonctionnement…)
* D’autre part, la fusion de la CCPT élargie avec le SIVOS de St Jean de Côle,

Le Conseil peut se prononcer différemment sur ces deux parties.

Le Conseil Municipal est d’accord à l’unanimité pour l’élargissement de la CCPT aux 4 communes ci-après : NEGRONDES. SAINT FRONT D’ALEMPS, LIGUEUX et SORGES, à priori au 1er janvier 2012.

 Concernant le SIVOS : Le Conseil Municipal est d’accord à l’unanimité pour laisser le choix aux trois communes concernées qui le gèrent depuis plusieurs années.

**Questions diverses :**

1. Paul Canler : Concernant le loyer impayé Garandeau, un jugement d’expulsion devrait être rendu fin juin 2011.
2. M. le Maire a reçu un courier de Thierry Audebert expliquant le trouble du voisinage et des nuisances découlant de la Sté AES, lecture en est donnée au Conseil Municipal, - lequel est accompagné d’un CD ;
3. Jean Rouchaud : L’idée serait de commémorer le 50ème anniversaire de la guerre d’Algérie, avec la présence d’un historien. Lors de cette cérémonie une rue du Bourg pourrait être baptisée d’un nom afférent à cette guerre.

La date à retenir serait le 19mars 2012.

Jean Rouchaud doit se renseigner auprès d’anciens combattants, le bureau départemental …..

1. Matthieu Doom : il y a en cours une proposition afin de regrouper les syndicats d’eau,

 Des situations sont différentes pour chaque commune. Les discussions sont en cours.

1. Matthieu Doom : fait un exposé sur la sècheresse, - une réunion est prévue en les locaux de la Mairie, pour le 15 juin 2011, à 20 H 30 , où les agriculteurs de la commune vont être conviés afin de remplir un imprimé pour les offres et demandes de fourrages, et paille.
2. Suite à la convention signée avec la Fondation du Patrimoine, les imprimés sont distribués pour la souscription relative à la restauration et à la valorisation intérieures de l’église de Nantheuil
3. Matthieu Doom  a été sollicité par un habitant handicapé de la commune , afin d’avoir une exonération sur la taxe d’habitation.

Un abattement est possible pour les personnes handicapée à plus de 80 %, la décision ne pourra être prise que pour 2012.

1. Paul Canler :
* Le 2 juillet 2011 : concert à l’ Eglise
* Le 9 juillet : Cérémonie des Mauroux (organisée par la Commune de Nanthiat)
* Le 9 juillet 2011 : festival des Guitares vertes au plan d’eau
* Le 10 juillet  à 13h : tour de la Dordogne avec départ du plan d’eau et deuxième passage vers 15 H 15 (circuit venant de Nanthiat).
* Le 23 juillet 2011 : feu d’artifice .
* le 23 septembre 2011 : Théâtre avec deux acteurs professionnels.
1. Delphine Debord : Est-ce que le concours des maisons fleuries tient toujours ?

Paul Canler : bien sûr, voir avec Georges Stocki et Jean Rouchaud

1. Georges Stocki : Que devient le Comité des Fêtes ? Yannich Chaminade : la résolution est en cours,

Séance levée : 23 H .

Rédaction du PV : Bernadette LAGARDE

Responsable du PV : Paul CANLER, Maire de la Commune.